

**DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE EN VERTU DES DELEGATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Objet : Approbation de l'acte engagement portant sur l'accès aux données nécessaires à l'utilisation de l'outil "OTELO"

Le Président de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL20241002_102 du Conseil communautaire du 2 octobre 2024 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL20240502_045 en date du 2 mai 2024 relative à l'approbation de la modification de la définition de l'intérêt communautaire en vigueur ;

VU la délibération n° DEL20260408_041 relative au Procès-Verbal (PV) d'élection du Président et des Vice-Présidents, en date du 8 avril 2026, portant élection de Monsieur Sébastien JAVOGUES en tant que Président de la CCA&S ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL20260422_089, en date du 22 avril 2026, portant délégations de compétences du Conseil communautaire à Monsieur Le Président, et notamment pour :

« Conclure tout acte permettant la mise à disposition et l'utilisation de données et de moyens à intervenir avec des tiers dans les domaines d'intervention de la communauté de communes » ;

CONSIDÉRANT la compétence supplémentaire de la CCA&S relative à la politique du logement et du cadre de vie (article 9-2 de ses statuts) ;

CONSIDÉRANT la définition de l'intérêt communautaire relative au programme local de l'habitat (PLH) et aux observatoires de l'Habitat et du Foncier (articles 9-2-2 et 9-2-4) ;

CONSIDÉRANT qu'Arve et Salève assure le suivi et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat ainsi que l'élaboration d'un observatoire de l'habitat et du foncier, et qu'elle souhaite mettre à jour certaines données relatives à l'habitat dans l'objectif de préparer le bilan triennal du PLH n°3 ;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, la CCA&S souhaite utiliser l'outil d'estimation locale des besoins en logements "OTELO", mis à disposition par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de l'outil "OTELO" nécessite la signature d'un acte d'engagement pour l'accès aux données nécessaires ;

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la signature de l'acte d'engagement portant sur l'accès aux données nécessaires à l'utilisation de l'outil "OTELO" ;

Article 2 : DE SIGNER tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision ;

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait publié sur le site internet de la CCA&S et une expédition adressée à Madame la Préfète ;



Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président et/ou d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité.

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture
le 16 juillet 2026
et publiée le 16 juillet 2026

Reignier-Esery, le 15 juillet 2026
Le Président de Arve & Salève
Monsieur **Sébastien JAVOGUES**

